

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'Aviation civile

Athis-Mons, le 15/10/14

Direction de la sécurité de l'Aviation civile
Direction de la sécurité de l'Aviation civile Nord
Département Surveillance et Régulation
Division Aviation Générale
Subdivision Aérodrômes et Exploitants aériens

M. le Directeur de la société
PIMENT ROUGE
16 rue d'Issy
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

A l'attention de M. Cyril GROSS

Nos réf. : 2346 / DSAC-N/SR2/AG (dossier n°186 du 14/10/14)
Affaire suivie par : Céline ARTIGUET
celine.artiguete@aviation-civile.gouv.fr
Tél. : 01.69.57.75.43 - Fax : 01.69.38.48.62

Objet : Manuel d'Activités Particulières

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir l'attestation de dépôt de votre manuel d'activités particulières
Edition n° 1.0 du 8 septembre 2014.

Toute modification de ce manuel doit faire l'objet d'un dépôt d'amendement auprès de mon
service.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma considération distinguée.

L'inspectrice de surveillance



Céline ARTIGUET

PJ : Attestation de dépôt d'un manuel d'activités particulières

ATTESTATION DE DÉPÔT
D'UN MANUEL D'ACTIVITÉS PARTICULIÈRES
avec des **AÉRONEFS TÉLÉPILOTÉS**

Délivrée conformément au paragraphe 3.5.1 de l'annexe II de l'arrêté du 11 avril 2012 relatif à la conception des aéronefs civils qui circulent sans aucune personne à bord, aux conditions de leur emploi et sur les capacités requises des personnes qui les utilisent.

Nom et adresse de l'exploitant :

PIMENT ROUGE
16 rue d'Issy
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

a déposé auprès de la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord :

- un Manuel d'Activités Particulières

Référence : MAP GROSS

Édition n°1.0 du 08/09/14 ;

Note : Cette édition du MAP est applicable par l'exploitant à compter de la réception de cette attestation de dépôt.

- une Déclaration de conformité aux dispositions réglementaires datée du 15/09/14.

PERIMETRE DES ACTIVITES CONCERNEES :

Activité	Scénario	Aéronef			
		Constructeur	Type	Famille	Catégorie
OBS FOR-OBS	S-1 S-3	DJI Innovation	Phantom 2	Quadricoptère	D

Légende :

[AGR] Les traitements agricoles, phytosanitaires ou de protection sanitaire et les autres opérations d'épandage sur le sol ou de dispersion dans l'atmosphère ;

[FOR-AGR] formation à l'activité AGR ;

[LRG] Le largage de charges de toutes natures

[FOR-LRG] formation à l'activité LRG ;

[PUB] Le remorquage de banderoles ou toute forme de publicité ;

[FOR-PUB] formation PUB

[OBS] Les relevés, photographies, observations et surveillances aériennes, qui comprennent la participation aux activités de lutte contre l'incendie

[FOR-OBS]

[AUT] Toute autre activité nécessitant une dérogation aux règles de l'air

[FOR-AUT] Formation à toute autre activité nécessitant une dérogation aux règles de l'air

Dans le cadre du scénario S3, une autorisation préfectorale est exigée au § 4 de l'arrête relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs qui circulent sans personne à bord. Celle-ci ne sera délivrée que pour les aéronefs télépilotes et les télépilotes inscrits dans la version du MAP en vigueur.

Fait le 15/10/14

Cachet et Signature :

Direction de la sécurité de l'aviation Civile Nord
Division Aviation Générale
Subdivisions Aéroports et Exploitation aériens
Orly Sud n° 108
94396 ORLY AEROGARE CEDEX

L'inspectrice de surveillance

Céline ARTIGUET

